



La Surveillance Médicale Réglementaire (SMR)

Qu'est-ce que c'est ?

1 Pourquoi et pour qui ?

La Surveillance Médicale Règlementaire est une **OBLIGATION MINISTÉRIELLE** (application de l'article L. 231-6 du Code de sport)

POUR TOUS LES ATHLÈTES DU PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRAL de la FFS.

Ayant récemment fait votre entrée dans le PPF, vous devez donc effectuer votre visite médicale réglementaire au même titre que les athlètes des Equipe de France.

La SMR est un **BILAN DE SANTÉ GLOBAL** et permet la **PRÉVENTION** et le **DÉPISTAGE** d'éventuelles blessures ou pathologies. Vous pourrez également, lors de cette visite, poser toutes vos questions concernant la santé et le sport ou votre pratique sportive.

2 Calendrier et gestion de la SMR pour les CRF

La SMR s'effectue **UNE FOIS DANS L'ANNÉE**, c'est donc une visite médicale par saison sportive.

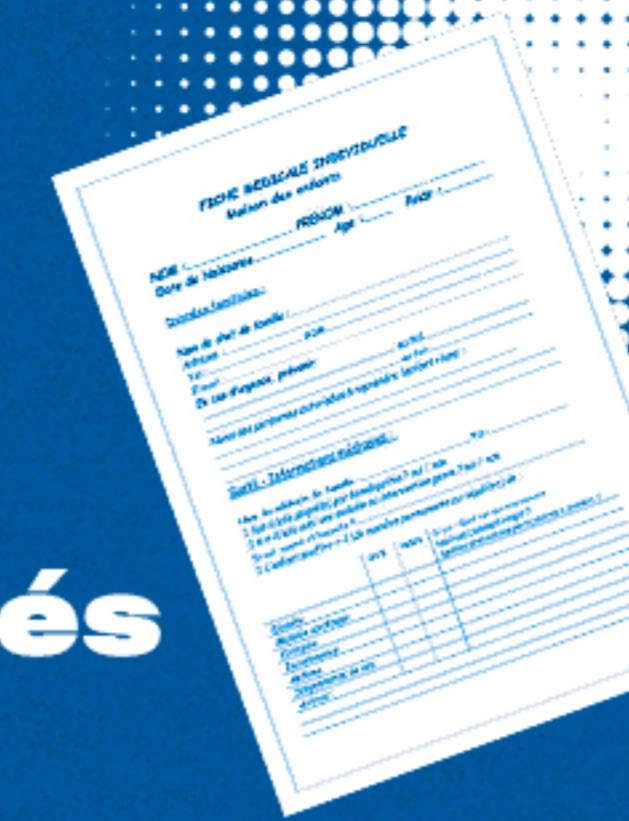
Au niveau calendaire, la campagne de Surveillance Médicale Règlementaire débute au **1^{ER} JUILLET** (après la publication des listes ministérielles) et se termine pour les CRF le **31 DÉCEMBRE** de la même année.

La SMR pour les athlètes en CRF est **GÉRÉE PAR LES COMITÉS** (les informations sur le déroulement de la SMR sont dans un autre module).

3 | Examens demandés lors de la SMR

Les examens suivants sont demandés pour valider votre SMR et votre entrée en Centre Régional de Formation :

- * Fiche de **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX** (à préremplir avant la visite)
- * **QUESTIONNAIRES** psychologique, diététique et auto-évaluation physique (à préremplir avant la visite)
- * Un **EXAMEN CLINIQUE** fait par un médecin du sport
- * Un **ÉLECTROCARDIOGRAMME (ECG)**
- * Un compte-rendu de **BILAN DENTAIRE*** effectué durant la première ou deuxième année



4 | Prise en charge et paiement

Le tarif d'une visite SMR est de **50 EUROS SANS ECG** et de **70 EUROS AVEC ECG**.

Il n'y a **PAS DE PRISE EN CHARGE FÉDÉRALE** pour les athlètes en CRF, la visite est donc aux frais de l'athlète et ses parents.

Le paiement est à effectuer lors de votre visite **AU CENTRE MÉDICO-SPORTIF**.





5 | Convocation et prise de rdv

Vous allez recevoir **PAR E-MAIL**
une convocation à la visite médicale
DE LA PART DE VOTRE COMITÉ
à partir du 1^{er} juillet.

Référez- vous à la convocation pour
la **PRISE DE RDV** et l'endroit où vous devez
vous rendre pour la visite.

CONTACT
si besoin :
Marie SAPPEY
(medical@ffs.fr)